

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13-12-2016**

Présents : Christophe MORINI, Yves BAUDRIER, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés : Francis CHEVREUX, Christine COTTIN, Valérie EYMARD (pouvoir à Christophe MORINI).

A été nommée secrétaire de séance : Jacques L'HUILLIER

**Approbation du procès-verbal du 24/11/2016**

Approuvé à l'unanimité.

**Date prochain conseil municipal** : Non fixée

**Fusion des intercommunalités - Détermination d'un suppléant délégué**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Saint Agnan en Vercors dispose d'un siège de délégué au conseil communautaire de la « Communauté de communes du Royans-Vercors ».

Les communes ne disposant que d'un siège doivent nommer un suppléant, en sus du représentant légal. Cette nomination doit se faire dans l'ordre du tableau. M. Francis CHEVREUX, 1<sup>er</sup> adjoint, ne désirant pas cette suppléance, M. Yves BAUDRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint accepte celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, nomme Yves BAUDRIER comme délégué suppléant.

**Décision modificative n°2**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	DM
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		
6168	Autres assurances		8 500.00 €
6188	Autres frais divers		-8 500.00 €
	<b>TOTAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0.00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	DM
<b>20</b>	<b>Immo corporelles</b>		
2031-128	Aménagement salle des fêtes		10.00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations constructions en cours</b>		
2315-107	Gîte Renardière	0.00 €	4 800.00 €
<b>20</b>	<b>Dépenses imprévues investissement</b>		<b>-4 810.00 €</b>
	<b>TOTAL DM DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

**Questions diverses**

\*Le 1<sup>er</sup> Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Royans-Vercors se réunira la 06 janvier 2017 et élira son Président.

\*Le SDED avait été missionné pour remettre aux normes les armoires de commande électriques avec la mise en place d'horloges. C'est chose faite, ce qui a permis notamment l'essai d'extinction partielle

de l'éclairage public. Un reliquat du budget prévu va permettre de remplacer les lampadaires « boule » près de la boulangerie, du lotissement et ceux se trouvant le long de la RD qui sont à côté du multiservice, très énergivores. Le remplacement de ces lampadaires par des lampadaires modernes à LED permettrait une baisse de consommation électrique de 90%. La cotisation annuelle versée au SDED par la commune restera inchangée. Le SDED a l'accord de la collectivité pour la réalisation de cette opération.

\* A l'occasion de l'inauguration de la salle polyvalente en juin 2016, nous sommes nombreux, près d'une centaine, à nous être retrouvés pour un convivial repas partagé. L'idée est lancée de réorganiser le 09 Juin un Repas des Habitants.

\* Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 22 janvier 2017 à 11 h à la salle des fêtes.

\* La Fête de la Nature aura lieu les 19-20-21 mai à La Chapelle en Vercors. Des animations seront mises en place avec la collaboration de l'association Mille Traces et d'habitants, au village. Les enfants de l'école seront certainement associés à des ateliers Nature.

\*La modification du PLU avance, la notification aux Personnes Publiques Associées et la consultation de la CDPENAF sont en cours. Suivra une enquête publique. La finalisation du dossier est prévue pour le printemps 2017.

\*Vendredi 16 décembre le CCAS et l'école organisent un « Arbre de Noël » à la salle polyvalente. Au programme, film pour enfants, pitreries équestres et goûter avec le Père-Noël.

\*Coupes d'affouage : il serait peut-être possible de proposer des coupes de bois façonné, un sondage auprès des habitants sera effectué dans l'hiver afin de savoir si la population pourrait être intéressée.

\*Ce samedi 17 décembre, le Département de la Drôme a inauguré la Luge 4 saisons au Col de Rousset en présence de M. Le Maire. C'est un investissement conséquent de 1,6 million d'euros qui a été réalisé afin de pouvoir diversifier l'offre hivernale, estivale et intersaison. Avec plus d'un kilomètre de long et 135 m de dénivelée, sensations garanties ! La piste de Luge sera ouverte tous les jours lors des vacances scolaires de la zone A et tous les week-ends hors vacances scolaires.

Séance terminée à 21 h 15.